

218C0283
FR0000039620-FS0092

30 janvier 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MERSEN
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 janvier 2018, Norges Bank¹ (Bankplassen 2, P.O. Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 janvier 2018, le seuil de 5% du capital de la société MERSEN et détenir 1 038 533 actions MERSEN² représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et 3,66% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte de la réception d'actions MERSEN détenues à titre de collatéral.

¹ La Banque Centrale de Norvège.

² Dont 123 598 actions détenues à titre de collatéral.

³ Sur la base d'un capital composé de 20 471 854 actions représentant 28 393 762 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.